



BOURSE

EURORÉGIONALE 2026

CAHIER DES CHARGES

01	Objet	2
02	Bénéficiaires et mobilités éligibles	2
A ·	Bénéficiaires éligibles	2
B ·	Mobilités éligibles	3
C ·	Mobilités non-éligibles.....	4
03	Montant et financement	4
04	Dépôt et calendrier	5
05	Instruction	6
A ·	Recevabilité	6
B ·	Sélection	6
C ·	Commission de sélection	6
06	Notification et versement de la bourse	6
07	Litiges	7
08	Contact	8

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un *Groupement européen de coopération territoriale*, créé le 12 décembre 2011 dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein.

La *Bourse Eurorégionale* est un dispositif lancé par l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre en 2016, qui consiste à accorder une bourse mensuelle aux étudiant·es et doctorant·es étudiant dans l'un des trois territoires de l'Eurorégion qui souhaitent séjourner dans un autre des trois territoires. Depuis 2021, la bourse eurorégionale se décline en deux volets : un pour les étudiant·es et un pour les doctorant·es. Bien que similaires, chaque volet de la bourse possède ses propres spécificités et conditions d'éligibilité.





01 | OBJET

La Bourse eurorégionale soutient financièrement les mobilités universitaires réalisées entre les établissements d'enseignement supérieur situés en Nouvelle-Aquitaine, Euskadi et Navarre. Deux volets sont ouverts : volet étudiant et volet doctorant. Le dispositif est doté d'une enveloppe de **60 000 €**, inscrite au budget primitif du GECT pour l'année 2026.

L'objectif de la bourse est de promouvoir la mobilité entre les territoires de l'Euroregion afin de renforcer le sentiment eurorégional, dans une philosophie d'internationalisation de proximité. La bourse contribue à une meilleure connaissance de la zone transfrontalière par les étudiant·es et les doctorant·es, grâce à une expérience universitaire qui enrichit leur CV et leur donne l'occasion d'acquérir des compétences interculturelles.

02 | BÉNÉFICIAIRES ET MOBILITÉS ÉLIGIBLES

A · BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Pour être éligible à la Bourse eurorégionale, le candidat ou la candidate doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- **Être inscrit·e et effectuer une mobilité** dans un établissement d'enseignement supérieur éligible situé dans l'une des universités suivantes:

Euskadi	Université du Pays basque (UPV/EHU, campus de Leioa, Saint-Sébastien et Vitoria-Gasteiz) Université de Deusto (campus de Bilbao et Saint-Sébastien) Université de Mondragón
Navarre	Université publique de Navarre (UPNA, Pampelune) Université de Navarre (Pampelune)
Nouvelle-Aquitaine	Université de Bordeaux (Bordeaux) Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux) Université de Pau et des Pays de l'Adour (campus de Pau, Bayonne, Anglet et Mont-de-Marsan) Université de La Rochelle Université de Poitiers Université de Limoges Sciences Po Bordeaux (Institut d'études politiques de Bordeaux) Bordeaux Sciences Agro (École d'agronomie de Bordeaux)





	Bordeaux INP (Institut national polytechnique de Bordeaux) ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers de Bordeaux) ESTIA (École supérieure des technologies industrielles appliquées de Bidart) EnsapBx (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) Kedge Business School (Bordeaux) EbaBx (Ecole supérieure d'art de Bordeaux) ISAE-ENSMA - Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Aérotechnique (Poitiers) ESC Pau BS (Ecole Supérieure de Commerce de Pau) CY Tech Excelia Group (La rochelle) EIGSI (école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels de la Rochelle) ENSCI (Limoges) 3iL (Institut d'ingénierie informatique de Limoges)
--	---

- Être inscrit·e dans une formation **de Licence, de Master ou de Doctorat**, ou suivre une formation en apprentissage lorsque celle-ci ouvre droit au dispositif.
- **Respecter les conditions propres** au volet de candidature (Étudiant ou Doctorant), telles que définies au présent cahier des charges.
- **Déposer un dossier complet** dans les délais fixés par l'appel à candidatures.

L'éligibilité à la Bourse eurorégionale est indépendante de l'âge, de la nationalité et de la situation au regard des critères sociaux.

B · MOBILITÉS ÉLIGIBLES

	VOLET ÉTUDIANT	VOLET DOCTORANT
--	----------------	-----------------



Types de mobilité	La bourse finance des séjours d'études, c'est-à-dire des séjours pendant lesquels la personne étudiante suit des cours dans une université autre que celle dans laquelle elle est inscrite. Cela exclut les mobilités de stage.	La bourse eurorégionale finance des séjours de recherche, c'est-à-dire les séjours durant lesquels la personne inscrite en Doctorat effectue des travaux de recherche nécessaire à l'obtention de son diplôme et sous la supervision d'un-e référent-e académique au sein d'une université, d'un laboratoire ou d'un institut de recherche rattaché à une université.
	Les apprenant-es du territoire eurorégional peuvent également bénéficier de la bourse s'ils effectuent un séjour d'étude dans l'une des universités des trois territoires.	Les personnes inscrites en contrat de cotutelle entre deux universités du territoire et effectuant dans ce cadre une mobilité d'un an sont éligibles.
Universités d'accueil et d'origine	La mobilité doit avoir lieu dans l'une des universités citées plus haut au sein du territoire eurorégional.	
Durée de la mobilité	Un semestre ou une année universitaire complète	Pas de durée minimum et jusqu'à un an
Aide octroyée	Entre 1 et 5 mois	Entre 15 jours et 5 mois

C · MOBILITÉS NON-ÉLIGIBLES

Ne peuvent bénéficier de la bourse :

- Les stages
- Les doubles masters lorsque la mobilité constitue une obligation permanente du cursus
- Les cursus Erasmus Mundus ;
- Les personnes ayant antérieurement bénéficié de la Bourse eurorégionale ou de l'un de ses volets
- Toute mobilité ne répondant pas aux objectifs du dispositif

03 | MONTANT ET FINANCEMENT

La bourse de l'Eurorégion est **cumulable** avec d'autres types de financement d'études (Erasmus+, bourse doctorale), sauf dispositions contraire des organismes concernés. L'Eurorégion peut attribuer **1 à 5 mois** d'aides pour les étudiant-es et de **15 jours à 5 mois** pour le volet doctorant.

Les montants sont calculés sur une base mensuelle de **300 euros**. De **0.5 à 5 mensualités** peuvent être attribuées.

Les subventions sont proportionnelles à la durée du déplacement, c'est-à-dire :

VOLET ÉTUDIANT	VOLET DOCTORANT
– Pour une mobilité d'un semestre : 3 mois d'accompagnement maximum – Pour une mobilité de deux semestres : 5 mois d'accompagnement maximum	– Pour une mobilité courte de 15 jours à 1 mois : accompagnement sur toute la durée – Pour les mobilités longues : proportionnellement à la durée de la mobilité avec un maximum de 5 mois d'accompagnement

04 | DÉPÔT ET CALENDRIER

VOLET ÉTUDIANT	VOLET DOCTORANT
Les projets de mobilité doivent être présentés en ligne sur le site Web de l'Eurorégion : https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-etudiante/ Ensuite, l'étudiant-e présente son projet sur la plateforme Aquimob selon les étapes présentées dans le guide d'utilisation (<i>voir en annexe</i>). La période de dépôt des candidatures sur le site web de l'Eurorégion est ouverte du 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2026, à 23h59. La résolution de l'appel aura lieu dans les 6 mois suivant la clôture de l'appel à projet	Les projets doivent être présentés en ligne sur le site Web de l'Eurorégion, en remplissant le formulaire disponible sur la page doctorant-es : https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-doctorante/ Les justificatifs suivants doivent être joints : - Une attestation d'inscription en doctorat - Une attestation d'accueil dans l'établissement d'origine signée par la structure d'accueil - Un résumé du projet de thèse Les dossiers peuvent être soumis tout au long de l'année.



05 | INSTRUCTION

A · RECEVABILITÉ

Avant instruction, chaque candidature fait l'objet d'une vérification administrative portant sur:

- L'éligibilité du candidat ;
- La complétude du dossier ;
- Le respect des délais.

Les dossiers irrecevables ne sont pas examinés.

B · SÉLECTION

Si le nombre de demandes de bourses dépasse l'enveloppe totale disponible, la sélection se fera sur la base d'une répartition équitable du nombre de bourses de mobilité par université d'origine. L'Euroregion veillera également à assurer un équilibre entre les genres, les disciplines et les diplômes, tout en donnant la priorité aux personnes débutant leurs études, recherchant une première mobilité et sans autre soutien financier. L'Euroregion se réserve le droit d'appliquer tout autre critère, à sa discrétion, qu'elle juge approprié.

C · COMMISSION DE SÉLECTION

La sélection des bénéficiaires est effectuée par une commission composée :

- D'au moins un gérant du système AquiMob,
- D'au moins un·e représentant·e de l'Euroregion.

Pour le volet étudiant, la sélection a lieu en fin d'année administrative (novembre-décembre). Pour le volet doctorant, le comité peut tenir une ou deux commissions par an, selon l'enveloppe disponible.

Les projets de mobilité ayant passé la procédure d'évaluation mais non retenus en raison d'un manque de disponibilité budgétaire, pourront être inscrits sur une liste de réserve. Cette liste ne sera activée qu'en cas de renoncement, dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification aux bénéficiaires, d'un ou de plusieurs projets sélectionnés. L'ordre de priorité sera alors respecté selon le classement obtenu lors de l'évaluation. La subvention éventuellement attribuée aux projets de mobilités de la liste de réserve sera ajustée en fonction des crédits libérés, et pourra ne pas correspondre au montant initialement demandé.

06 | NOTIFICATION ET VERSEMENT DE LA BOURSE

L'Euroregion notifiera sa décision aux personnes sélectionnées par courrier électronique.



Le paiement de la bourse sera effectué en deux versements :

- **80 %** du montant total de la bourse sera versé après réception de la notification, sur présentation par l'étudiant·e ou le·la doctorant·e des documents suivants, dans le délai d'un mois après la notification d'attribution :
 - Attestation de début de mobilité signée et datée par l'université d'accueil
 - RIB ou certificat de compte bancaire au format SEPA (IBAN, BIC) et daté de moins de 6 mois
 - Une copie de la pièce d'identité (CNI, DNI ou passeport)
- Les **20 %** restants de la bourse seront attribués à la fin de la mobilité, sur présentation du **certificat de fin de mobilité**. Le certificat de fin de mobilité doit impérativement être transmis dans un délai de six mois suivant la date de fin de la mobilité. À défaut, la bourse sera réputée abandonnée.

Les modalités d'ajustement du montant de la bourse sont les suivantes :

- Si la mobilité effectuée est plus courte que la mobilité indiquée lors de la candidature, le **montant est diminué au prorata**.
- Si la mobilité effectuée est plus longue que la mobilité indiquée lors de la candidature, le **montant notifié reste inchangé**.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Réaliser la mobilité déclarée
- Informer immédiatement l'Eurorégion de toute modification
- Transmettre les justificatifs demandés
- Mentionner le soutien de l'Eurorégion dans les communications liées à la mobilité.

Toute modification substantielle doit être signalée sans délai. L'Eurorégion peut, en fonction des circonstances, maintenir la bourse, en réduire le montant, suspendre le versement ou retirer l'aide. En cas de fraude, de fausse déclaration, d'abandon injustifié ou d'absence de justificatifs, le GECT peut exiger le remboursement total ou partiel de la subvention versée.

07 | LITIGES

Les présentes règles sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application des clauses du présent accord, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction territoriale compétente.

Les versions en castillan et en basque de ce document font également foi.

La soumission d'un projet à la Bourse Eurorégionale 2026 implique l'acceptation de son règlement.





08 | CONTACT

Pour tout complément d'information concernant la Bourse Eurorégionale et la procédure de candidature, veuillez-vous adresser à bourse@euroregion-naen.eu.

